

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Bimbo Day care Inc.	Numéro de permis 910000	Date d'inspection Le 18 mai 2022	
Nom de l'établissement Garderie Bimbo Daycare Inc.		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 644 University Dr Bathurst NB E2A 2W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (ii) d'explorer les différentes formes de littérature.	21(c)(ii)	01 juin 2022	
Commentaires :			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iii) d'exprimer sa créativité et ses intérêts.	21(c)(iii)	01 juin 2022	
Commentaires :			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iv) d'explorer les arts et les sciences.	21(c)(iv)	01 juin 2022	
Commentaires :			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	01 juin 2022	
Commentaires :			

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
 -Le ratio est respecté lors de la visite.
 -Les pratiques d'évacuation d'incendie et la vérification du parc extérieur sont faites mensuellement.
 -Les rapports d'incident sont signés par le parent et ajoutés au dossier de l'enfant.
 -Les médicaments sont sous clé et hors de portée des enfants, les fiches d'administration des médicaments sont remplies lorsqu'un traitement est continu.
 -Les locaux offrent aux enfants un air de jeu qui propose des zones invitantes et stimulantes pour permettre aux tout-petits d'explorer, créer et apprendre. Cependant deux locaux ont besoin d'ajouter du matériel, de créer des

Commentaires généraux

zones accueillantes pour permettre aux enfants d'organiser leurs jeux. Plusieurs recommandations ont été faites et un suivi sera fait auprès de l'établissement dans 2 semaines pour voir l'évolution dans les locaux.

- L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive.
- Les éducatrices ont été demandées de signer leur documentation qu'elles font pour les portfolios.
- Lors de la visite, des discussions ont eu lieu avec la direction par rapport au cahier de communication, des consentements pour photos dans la pouponnière

Observations :

Les enfants de 4ans se pratiquent pour leur spectacle de fin d'année, la pratique s'est faite dans la grande salle. Tous les enfants des différents groupes d'âge observent et imitent les gestes et chantent avec les prématernelles. Un groupe d'amis ont fait un parcours dans un labyrinthe à l'extérieur, pour imiter les abeilles. Tous les groupes d'âge sont allés jouer dehors, ils sont entrés pour le repas pour ensuite passer à la période de repos.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 mai 2022

Date

original signé par

Lisa Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mai 2022

Date